



Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 003-200071470-20231127-DELIB2023112-DE



DELIBERATION N°	2023.11.27/112
CLASSIFICATION	7.1

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 54

Nb de membres votants : 59

(dont 5 pouvoirs)

Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des spectacles à DIOU, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 21 novembre 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, André PIESSAT Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : René PINSON représentant Monique SEROUX, François JULLIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Annie-France POUGET à Michel BRUNNER, Odile REVERET, à Xavier CADORET, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

Absents : Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Sylvain NAFFETAS

Secrétaire de séance : Christophe MINET

N°112 – FINANCES – Budget 2023 – Autorisation de programme (AP-CP) – Maison de santé pluriprofessionnelle – Varennes-sur-Allier – 2022-2023-2024-2025 - Actualisation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Vu la délibération n°2018.12.10/114 du 10 décembre 2018 par laquelle le conseil communautaire a approuvé l'acquisition du bien immobilier sis rue Claudius Tury à Varennes-sur-Allier pour y installer la Maison de santé pluriprofessionnelle auprès de la commune de Varennes-sur-Allier,

Vu la délibération n° 2019.06.11/059 du 11 juin 2019 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet de territoire et son plan d'actions 2019-2021,

Vu la fiche action n°12 du projet de territoire intitulée « Aménagement d'une Maison de santé à Varennes-sur-Allier, en lien avec « l'espace santé » de Saint-Gérand-le-Puy,

Vu la délibération n° 2021.01.25/08 du 8 janvier 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet et le montage financier de l'opération d'investissement (tranche 1) relative à la création d'une maison médicale pluriprofessionnelle dont le projet de santé sera agréé par l'Agence Régionale de Santé,

Vu la délibération n°2022.04.14/40 en date du 14 avril 2022 par laquelle le conseil communautaire a décidé l'ouverture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement « Maison de santé pluriprofessionnelle – Varennes-sur-Allier »,

Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy
Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 003-200071470-20231127-DELIB2023112-DE



DELIBERATION N°	2023.09.25/112
CLASSIFICATION	7.1

Vu les délibérations n°2022.07.04/66A en date du 4 juillet 2022 et n° 2023.04.13/49 en date du 13 avril 2023 par lesquelles le conseil communautaire a décidé l'actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement « Maison de santé pluriprofessionnelle – Varennes-sur-Allier »,

Vu la délibération n°2023.06.26/83 en date du 26 juin 2023 par laquelle le conseil communautaire a déposé une demande de subvention -Etat (DETR 2023) pour la tranche 2 des travaux de la Maison de santé pluriprofessionnelle de Varennes-sur-Allier,

Vu la délibération n°2023.11.27/111 en date du 27 novembre 2023 par laquelle le conseil communautaire a adopté l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre – Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire Varennes-sur-Allier suite à l'augmentation du montant du contrat supérieur à 5%,

Vu les crédits inscrits au budget principal 2023,

Il est exposé :

Il a été fait l'acquisition d'un bâtiment d'une surface de 1 800 m² et d'un terrain de 5 700 m². Sa réhabilitation va permettre la création d'une maison médicale pluriprofessionnelle dont le projet de santé sera agréé par l'Agence Régionale de Santé. Les travaux (sur plusieurs tranches) vont porter, notamment sur :

- la création et l'aménagement d'espaces cloisonnés pour les professionnels médicaux et paramédicaux,
- la création d'ouvertures en aménageant des accès différenciés,
- les travaux d'électricité, de plomberie,
- l'aménagement d'espaces de soins médicaux et paramédicaux (coin détente, ...).

Compte tenu du commencement des études de maîtrise d'œuvre au cours de l'exercice 2022 avec la livraison de l'Avant Projet Définitif (APD), il y a lieu d'envisager l'actualisation de cette autorisation de programme avec l'augmentation de l'enveloppe globale des travaux portant l'enveloppe globale à 5 791 784 € et la répartition des crédits de paiement correspondant.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement « Maison de santé pluriprofessionnelle – Varennes » telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-dessus,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'autoriser le Président à liquider les dépenses et encaisser les recettes correspondantes.

AP/CP - Budget principal - Opération n° 100003 - MAISON DE SANTE VARENNES - 2022				
AP	Crédits de paiement - Dépenses d'investissement TTC			
	Réalisé	Prévisions		
	2022	2023	2024	2025
5 791 784	32 506,80	1 425 000,00	2 576 277,00	1 758 000,00

Crédits de paiement - Recettes d'investissement TTC					
AP		Réalisé	Prévisions		
		2022	2023	2024	2025
		2 691 279	Subventions	0,00	673 108,00
3 100 505	Autofinancement	32 506,80	751 892,00	1 117 306,00	1 198 800,00
5 791 784		32 506,80	1 425 000,00	2 576 277,00	1 758 000,00